

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS SWISSAUTOGLASS

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR, OBJET DU JEU CONCOURS, MODES DE PARTICIPATION

L'entreprise Swissautoglass GmbH, Place de la gare 9, 1260 Nyon, organise un concours gratuit.

Ce concours invite les clients entreprise, à s'enregistrer via un formulaire qui leur sera envoyé. À partir du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, chaque entreprise recevra un point par interventions sur une de leurs vitres automobiles faites chez nous. Plus elle en amènera, plus ses chances augmenteront. Le 3 janvier 2023, Swissautoglass annoncera le vainqueur.

La participation permet de remporter un voyage en Scandinavie pour y pratiquer la conduite sur glace, à l'entreprise gagnante et son équipe* en février 2023 pour une durée de 4 jours (transports inclus)

*6 personnes maximum.

ARTICLE 2 : DUREE DU JEU

Ce jeu-concours se déroulera du 1^{er} mai au 31 décembre 2022 jusqu'à 23h59, CET, inclus.

La sélection de l'entreprise gagnante aura lieu le 3 janvier 2023.

Le jeu-concours est accessible 24h/24 durant la période mentionnée ci-dessus sur le formulaire de notre jeu concours.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU- CONCOURS

Est autorisée à participer à ce jeu-concours gratuit, toute entreprise inscrite au registre du commerce suisse.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, l'entreprise doit :

- S'enregistrer via le formulaire en ligne accessible sur notre site internet ou via nos publications promotionnelles sur LinkedIn ou via nos Newsletter sur WhatsApp.
- Avoir eu au moins 1 intervention chez Swissautoglass GmbH durant la période mentionnée dans l'article 2

Est considérée participante, toute personne ayant respecté l'ensemble des démarches pour accéder au jeu-concours pendant la période prévue à l'art. 2.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

L'entreprise gagnante sera annoncée le 3 janvier 2023 parmi tous les participants qui remplissent les conditions de participation au concours.

ARTICLE 6 : AVIS AUX GAGNANTS

Les gagnants seront contactés via l'adresse mail mentionné dans le formulaire. Ils disposeront alors d'un délai de 7 jours jusqu'au 10 janvier 2023 pour répondre et obtenir le prix. S'ils ne se manifestent pas dans le délai prescrit, l'organisatrice se réserve le droit de retirer le prix et de le remettre à un autre participant remplissant les conditions de participation au jeu-concours. L'attribution du prix ne peut faire l'objet d'une contestation et aucune correspondance n'est échangée sur l'organisation du concours.

ARTICLE 7 : PRIX

Swissautoglass GmbH offre un voyage en Scandinavie pour y pratiquer du Ice Driving. Le prix ne peut pas être changé en espèces. Il n'est ni échangeable ni remboursable contre de l'argent.

ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

Swissautoglass GmbH ne peut en aucun cas être tenue responsable :

- de problèmes de connexion, de réseau ou d'ordinateur qui pourraient limiter, ralentir ou perturber les connexions, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques, le trafic sur les sites web ou l'Internet ;
- de dysfonctionnements techniques et mécaniques ;
- des dysfonctionnements de disque dur ou de logiciels d'aucune sorte ;
- d'autres dysfonctionnements ;
- d'erreurs causées par l'équipement, la programmation, d'erreurs humaines ou tout autre motif ;
- de dommages sur les ordinateurs du participant ou de toute autre personne résultant de la participation au jeu-concours.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles soumises par les participants lors du jeu-concours sont traitées en conformité à la réglementation en matière de protection des données et ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

L'entreprise participante accepte que, dans le cadre du jeu-concours, ses données personnelles (nom, âge, contact) soient utilisées par Swissautoglass GmbH à des fins de marketing (notamment newsletter ou publipostage adressé) et à des fins de notification du gain. L'entreprise gagnante accepte également que les photos et vidéos prises durant le voyage soient publiées sur nos différents supports et médias à des fins marketing.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DES CONDITIONS DU JEU

En s'inscrivant au tirage au sort, les participants acceptent pleinement et sans réserve les présentes conditions de participation.

Toute violation des conditions générales du jeu-concours entraîne l'exclusion du concours, la nullité de sa participation et de l'attribution du lot, voire, selon le cas, des poursuites pénales et/ou

civiles. Swissautoglass GmbH est en droit de modifier à tout moment les conditions de participation ainsi que de modifier ou limiter les gains sans justification.

ARTICLE 11 : DEMANDES D'INFORMATIONS ET RECLAMATIONS

Ce jeu-concours ne fera l'objet d'aucun échange de correspondance par quelque mode que ce soit, excepté avec les gagnants.

ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE ET FOR

Tout recours en justice est exclu. Le présent jeu-concours est soumis au droit suisse exclusivement.